

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÈS-VERBAL
Le 22 janvier 2019, 19 h 30 – Ville de Saint-Quentin

PRÉSENCES : Nicole Somers, Maire
Les conseillères Jocelyne Query Bossé, Marie-Josée Thériault, Martine Côté et
le conseiller Bertrand LeClerc
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière, et
Linda Borris, greffière adjointe.
Assistance : 0

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-21

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Côté, que l'ordre du jour soit adopté après la correction de l'item no 5 pour « Plancher de danse », l'ajout de « Rapport eau potable » à l'item no 7 et l'ajout de l'item « Entente d'entretien au Centre communautaire ».
ADOPTÉE.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune.

4. FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

RÉSOLUTION 2019-22

Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Thériault, que l'entente entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Emploi et du Développement social et la Ville de Saint-Quentin, au cout de 49 030 \$, relativement au projet « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite – Palais Centre-Ville », en vue de l'acquisition d'un ascenseur, soit acceptée telle que présentée.
ADOPTÉE.

5. PALAIS CENTRE-VILLE : PLANCHER DE DANSE

RÉSOLUTION 2019-23

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé du conseiller LeClerc, que la facture de S.R. Sound Inc., au cout de 5 445,20 \$ plus taxe, en vue de l'achat d'un plancher de danse pour le Palais Centre-Ville, soit acceptée telle que présentée.
ADOPTÉE.

6. AFMNB

6.1. APPEL DE CANDIDATURES POUR POSTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est informé que la candidature de la Maire Nicole Somers a été soumise à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, en vue de siéger au sein du conseil d'administration, à titre de représentante pour la catégorie « villes ».

6.2. DÉCLARATION POUR LES DROITS FRANCOPHONES DES MUNICIPALITÉS CANADIENNES

RÉSOLUTION 2019-24

Il est proposé par la conseillère Bossé et appuyé de la conseillère Côté que :

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la décision du premier ministre de l'Ontario d'abolir le poste de commissaire aux services en français de l'Ontario et de mettre fin au projet d'université francophone ainsi que l'élection, au Nouveau-Brunswick, de députés qui prônent ouvertement un recul des droits linguistiques des Acadiens, des maires, mairesses et présidents d'associations municipales au Canada ;

CONSIDÉRANT QUE, les droits linguistiques des francophones au Canada doivent être reconnus pleinement et protégés ;

CONSIDÉRANT QUE, les francophones de partout à travers le pays sont solidaires des Franco-Ontariens, des Acadiens et de toutes les communautés francophones afin qu’elles puissent préserver leur langue et développer leurs institutions ;

IL EST RÉSOLU QUE, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin, Nouveau-Brunswick, dénonce haut et fort les décisions et positions politiques qui briment ces droits ; ces gestes sont inacceptables dans un pays officiellement bilingue et reconnu à travers le monde pour sa dualité linguistique.
ADOPTÉE.

7. **RAPPORTS ANNUELS 2018 – SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EAU POTABLE**
Le rapport annuel 2018 du service des sports, loisirs et vie communautaire, présenté par M. Patrice Michaud et Mme Marie-Josée Landry, ainsi que le rapport annuel 2018 du système d’eau potable préparé par M. Régis Caron, ont été remis préalablement au Conseil.
8. **CENTRE CULTUREL**
Les états financiers du Centre culturel de Saint-Quentin Inc., au 21 aout 2018, sont remis au Conseil.
9. **CHAMBRE DE COMMERCE**
L’assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce aura lieu le 25 février 2019, 19 h, à la salle de l’établissement sis au 221, rue Canada (Simply for Life).
10. **PROJET D’AGRANDISSEMENT DES LIMITES MUNICIPALES – DÉSIGNATION D’UN ÉLU À LA TRC**
La Maire présente un compte rendu de la réunion tenue le 15 janvier 2019 relativement au projet d’agrandissement des limites municipales, durant laquelle la Table ronde communautaire (TRC) a été créée. Elle nomme les membres qui siégeront au sein de la TRC, pour lequel un siège est à combler par un membre du Conseil municipal.

RÉSOLUTION 2019-25

Il est proposé par la conseillère Thériault et appuyé de la conseillère Bossé, que la Maire Nicole Somers soit mandatée à siéger au sein de la Table ronde communautaire (TRC) dans le cadre du projet d’agrandissement des limites municipales et que la conseillère Marie-Josée Thériault soit désignée substitut.
ADOPTÉE.

11. **HUIT ERREURS FRÉQUENTES**
Mme Coulombe présente un résumé des 8 erreurs fréquentes à ne pas faire en début de mandat, traduit de la revue « Municipal World » - édition de décembre 2018, destiné aux nouveaux élu-e-s municipaux.

12. **ENTENTE ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE**

RÉSOLUTION 2019-26

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Bossé, que l’entente avec Mme Bernadette Laplante, en vue de l’entretien ménager du Centre communautaire sis au 10 A, Place Patrick Jean, du 22 janvier 2019 au 21 janvier 2021, soit approuvée telle que présentée.
ADOPTÉE.

(Mme Borris quitte la réunion pour conflit d’intérêts).

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 2019-27

Il est proposé par le conseiller LeClerc et appuyé de la conseillère Thériault, que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos.
ADOPTÉE.

Fermeture du huis clos

RÉSOLUTION 2019-28

Il est proposé par la conseillère Thériault et appuyé du conseiller LeClerc, que le huis clos prenne fin.
ADOPTÉE.

RAPPORT DU HUIS CLOS ET RECOMMANDATIONS

13. COMITÉ DU PERSONNEL

-Le Conseil maintient le statu quo quant aux avantages sociaux du personnel cadre, et ce, tel qu'adopté le 8 janvier 2019 (politique no 2001-16 – rémunérations et indemnités du personnel cadre)

-Appréciation de rendement de la Direction générale : le Conseil approuve le nouveau formulaire en vue de l'évaluation de la Direction générale en décembre 2019.

14. CODE DE DÉONTOLOGIE ET DÉCORUM – RAPPEL

La Maire effectue un rappel auprès des membres en ce qui concerne le nouvel arrêté municipal relatif au code de déontologie, qui sera adopté sous peu.

RÉSOLUTION 2019-29

Il est proposé par la conseillère Côté et appuyé de la conseillère Thériault, que le rapport du huis clos soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

15. AJOURNEMENT

La séance est levée à 20 h 20.

Suzanne Coulombe
Directrice générale/Greffière

Nicole Somers
Maire

Linda L. Borris
Greffière adjointe